



LETTRE D'INFORMATION

MAIRIE D'OLBY

LE 23 MAI 2020



Chères Olbygeoises, Chers Olbygeois,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter d'être venus voter en nombre le dimanche 15 mars 2020 (71,55% de taux de participation) lors de ces élections municipales, malgré le début de la crise sanitaire.

Merci aux électeurs qui, dès le premier tour, ont voulu témoigner, par leur vote, leur confiance à notre liste "Collectif pour Olby". Nous sommes fiers de cette confiance. Ce résultat nous ravit et nous donne en même temps une grande responsabilité.

Merci aussi à toutes celles et ceux qui ont œuvré pour mieux nous faire connaître, qui ont cru en nous, qui nous ont adressé des témoignages de sympathie et d'encouragement pendant la période qui a précédé ces élections. Nous n'oublierons pas pour autant celles et ceux qui ont fait un autre choix. Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit rassembleur fait de respect, d'écoute et de tolérance.

Je tiens à saluer l'engagement de Yves ARNAUD pour ses 43 ans consacrés à notre commune. Comme nous nous y sommes engagés, nous agissons avec méthode. Nous procéderons tout d'abord à l'accompagnement indispensable permettant de retrouver la vie sociale que nous a enlevée ce virus. Le retour à l'école de notre jeunesse est notamment une priorité, il doit être réalisé dans des conditions sanitaires irréprochables.

Notre autre priorité sera la mise en place d'une nouvelle gouvernance pour notre commune. Elle sera assise sur une organisation stable, s'appuyant sur une répartition claire des responsabilités et des champs d'intervention des élu(e)s, et la création de commissions communales opérationnelles. Mais ce fonctionnement saura également se rendre plus souple, plus adaptatif, grâce à des groupes de travail dédiés à des sujets ou projets concrets, validés en Conseil Municipal, dont les membres seront issus en partie des acteurs de la commune : habitant(e)s, associations, commerçants, artisans, etc.

Notre méthode s'appuiera sur la réalisation préalable d'un état des lieux de la situation de la commune notamment dans les domaines que sont les ressources humaines, les finances, la qualité des services communaux, les engagements contractuels, etc. Je regrette malheureusement que nous n'ayons pu profiter de ces longues semaines de confinement pour commencer ce diagnostic. Nous tâcherons, durant ces prochains mois, d'accorder le temps nécessaire à cette phase incontournable.

Cette nouvelle méthode de gouvernance nous engage aussi à être transparents, à vous tenir informés de notre action. Nous ne dérogerons pas à cette promesse.

Enfin, avant même cette crise sanitaire, nous étions conscients des défis sociaux, économiques, environnementaux qui nous attendaient, des défis à relever pour l'avenir de nos enfants. Cette situation inédite représente de nouvelles opportunités à saisir dans nos territoires ruraux, pour ce qui concerne notre manière de consommer, de nous déplacer. Ne nous laissons pas mener par nos appréhensions, mais restons prudents, respectueux des gestes barrières. Et soyons forts et solidaires.

Le Maire - Samuel Gauthier

LE MAIRE ET LES ADJOINTS

Le conseil municipal du 23 mai 2020 a procédé à l'élection du maire et de ses adjoints. Le pilotage des grandes thématiques couvrant les principales actions de la commune a été distribué de la manière suivante :

Maire :

Samuel GAUTHIER - Service de l'Etat/Etat civil - Sécurité/Pouvoir de Police - Tourisme

1er adjoint :

Nicolas ACHARD Développement économique - Eau/Assainissement - Agriculture/Forêt

2ème adjoint :

Emmanuel NESME Urbanisme - Mobilité - Habitat - Gestion des déchets - Environnement

3ème adjointe :

Hélène BRIGNON - Education/Ecole - Vie associative - Culture/Sport/Loisirs

4ème adjoint :

Alain ANDANSON - Bâtiments et petit patrimoine - Voiries - Transport - Réseaux électriques/Télécom - Action sanitaire et sociale

Conseillers municipaux :

Catherine BONY, Frédéric CARAY, Hélène FINET, Etienne MEGEMONT, Michelle GUILLAUME, Sarah LANGLAIS, Noëlle LACOURT, Dominique OUVRARD, Bernadette PLANEIX, Aymeric TRONCHE

NOS PREMIÈRES ACTIONS

ÉTAT DES LIEUX & PRISE EN MAIN

Au cours de cette première phase de travail, la priorité de notre action sera tout d'abord d'élaborer un diagnostic de notre commune. Un état des lieux de son fonctionnement, de son patrimoine, de ses finances, de son action et de ses engagements. Il s'agira également, dans un contexte sanitaire dont l'évolution reste incertaine, d'organiser les services et les événements au cœur de la vie communale, notamment la rentrée scolaire de septembre 2020, mais aussi la reprise et le soutien des activités économiques, sportives et culturelles. L'accueil programmé du Tour de France constituera un temps fort qui appuiera cette nouvelle dynamique communale.

NOUVELLE GOUVERNANCE : "Période de transition"

Nous souhaitons également mettre en place une nouvelle gouvernance. Nous avons préparé son organisation, ses règles de fonctionnement. Nous allons la tester sur ces prochaines semaines afin d'opérer des ajustements. Nous vous la présenterons en début d'année 2021 pour ensuite, la déployer.

Cette nouvelle méthode, souhaitée et proposée par le conseil municipal, s'appuie sur la création et le fonctionnement de groupes de travail composés des différentes parties prenantes de la commune (habitants, associations, artisans, commerçants, services de santé, etc.). Ces groupes de travail sont des espaces de réflexion mais surtout d'action. Nous sommes convaincus que seule l'action collective peut nous permettre de répondre aux défis qui se présentent à notre commune. Pour agir collectivement, un partage de connaissance et d'information sur le sujet traité, le dialogue et la recherche de l'intérêt général, représentent les ingrédients indispensables.



23 mai 2020 : installation du conseil municipal - Yves ARNAUD passe le témoin à la nouvelle équipe

COMMUNICATION : "Les priorités"

Cette nouvelle gouvernance est basée sur la transparence. L'échange d'informations avec la population en est une composante essentielle. Le site internet, le mail, les réseaux sociaux sont des outils efficaces pour communiquer en complément de l'affichage et des journaux. La mise en place de ces outils numériques de communication est notre priorité à plusieurs titres : leur rapidité de diffusion, leur moyen (texte, image, vidéo, etc.) et leur faible coût pour le budget de la commune. Nous mettrons en place durant cette période l'envoi de lettres d'information numériques (par mail), la création d'une page Facebook officielle "Commune d'Olby" et la mise à jour des informations du site internet.

Pour bénéficier de la diffusion d'informations dématérialisées (lettres d'information, alertes diverses) de la part de la municipalité merci de compléter le formulaire ci-joint.

Cependant, plusieurs éléments nécessitent une attention particulière. Tout d'abord, tous les habitants ne disposent pas de l'accès au numérique ; nous maintiendrons une communication papier auprès d'eux. Concernant l'utilisation des réseaux sociaux, il existe des risques (usurpation d'identité, désordre et modération). La création d'une page Facebook officielle "commune d'Olby" sera faite pour vous. Ce sera une page et non un profil : nous n'aurons donc pas accès à vos informations sur Facebook. Nous vous encourageons à y laisser des commentaires. Ce mur se veut un espace de dialogue et d'**échanges respectueux**. Une charte d'utilisation sera élaborée lors de sa mise en place.

Dominique OUVARD

Nicolas ACHARD

Emmanuel NESME

Alain ANDANSON

Bernadette PLANEIX

Frédéric CARAY

Hélène FINET



Michelle GUILLAUME

Aymeric TRONCHE

Etienne MEGEMONT

Catherine BONY

Noëlle LACOURT

Hélène BRIGNON

Samuel GAUTHIER

Sarah LANGLAIS

LES DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

À fin de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 (JO du 14 mai 2020) adapte les règles de fonctionnement des conseils municipaux pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire qui court actuellement jusqu'au 10 juillet 2020. Lorsque la salle du conseil de la mairie ne permet pas d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le conseil municipal peut décider de se réunir en tout lieu, y compris situé hors du territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

Mardi 9 juin 2020 à 20h

à la salle des fêtes d'Olby

Mardi 7 juillet 2020 à 20h

lieu sous réserve des dispositions liées au COVID 19

Pour assurer la tenue des réunions dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le nombre maximal de personnes autorisées à y participer est limité à 10 personnes.

Les personnes voulant y assister sont invitées à se manifester auprès de la mairie.

HORAIRES DE LA MAIRIE ET PERMANENCE DES ÉLU·E·S

Dans l'attente des informations sanitaires complémentaires du gouvernement début juin, l'accès à la mairie et la permanence des élu·e·s sont les suivants :

Ouverture mairie

mardi et jeudi : 16h30 à 19h

l'accès est limité à une personne à la fois munie d'un masque

Permanence des élu·e·s

mardi et jeudi : 17h-19h

samedi : 9h-11h

Maire d'Olby - Place de la Fontaine 63210 OLBY

Tél : 04 73 87 10 77

Mail : mairie.olby@wanadoo.fr

www.olby.fr